CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Mise en concurrence selon la procédure adaptée

(Articles 27 et 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016)

Identification du pouvoir adjudicateur :

Lycée Schuman
Représenté par : Béatrice ROBERT – Proviseure
Adresse : 51 avenue du 8 mai 1945 – 76610 Le Havre
Tél : 02.35.49.13.00

Objet du marché :

- Fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien des sols et surfaces du service général et de la restauration (4 lots), sous la forme d'un accord cadre (marché à bons de commande).

En aucun cas, les clauses du présent cahier ne peuvent être modifiées par le candidat.

Le présent cahier comporte 4 pages numérotées de 1 à 4

Lu et accepté par le candidat

A…….…….. , le……..

Signature et cachet

Parapher chaque page

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Lycée Schuman
51 avenue du 8 mai 45 - 76610 LE HAVRE – Tél : 02 35 13 49 00 – Fax : 02 35 47 06 40

Article I : Conditions générales

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé en application des articles 27 et 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, sous la forme d'un accord cadre exécuté avec des bons de commande émis par l'établissement au fur et à mesure des besoins.
Le marché est conclu pour une période de 12 mois, du 1er mars 2018 au 28 février 2019, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.
Ce marché est alloti. Les candidats pourront présenter des offres pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Toute offre incomplète (article manquant au sein d'un même lot sera éliminée.
Les quantités des besoins estimés qui sont portées sur le CCTP peuvent varier et n'engagent pas l'établissement.

Article II : Pièces constitutives du marché

La consultation est constituée par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le règlement de consultation daté et signé
- Le CCAP daté et signé
- Le CCTP daté et signé
- Le bordereau de prix
- modalités d'actualisation des prix (hors lot n°4)
- Fiches techniques des produits
- Tous documents jugés utiles

Article III : Description technique de la prestation

2.1 Nature des produits

Fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien des sols et surfaces du service général et de la restauration (4 lots) :

- Lot n°1 : hygiène de la personne ;
- Lot n°2 : Produits d'entretien sols, surfaces et sanitaires ;
- Lot n°3 : Matériel et équipement d'entretien ;
- Lot n°4 : Autres produits du catalogue.

2.2 Conformité aux normes, règlements et exigences environnementales

Les produits et matériels proposés seront conformes aux exigences environnementales et devront satisfaire aux spécifications techniques du GPEM/CP et du GPEM/DD. Ils devront notamment être conformes aux normes françaises publiées par l'AFNOR
Les candidats fourniront l'ensemble des documents (Fiches techniques, Fiches Données Sécurité) permettant le jugement de leur offre par rapport à ces exigences.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Lycée Schuman
51 avenue du 8 mai 45 - 76610 LE HAVRE – Tél : 02 35 13 49 00 – Fax : 02 35 47 06 40

Article IV : Livraison, installation, formation et garantie des matériels

4.1 Livraison

Les matériels seront livrés au point de livraison indiqué sur le bon de commande dans l'établissement à l'adresse :

Lycée Schuman
51 avenue du 8 mai 1945
76610 Le Havre

dans un délai maximum de 15 jours, et aux heures suivantes :

- **du lundi au vendredi de 6 h 30 à 9 heures et de 9 h 30 à 11 h 30.**

Toute livraison sera accompagnée d'un bon de livraison indiquant les coordonnées du fournisseur, les désignations des produits et des quantités livrées.

4.2 Installation

Elle comprend une pré-visite des locaux, l'installation complète du matériel y compris les raccordements électriques le cas échéant.

4.3 Formation

Le candidat devra présenter un plan prévisionnel détaillé pour la formation des utilisateurs de ces équipements.

4.4 Garantie des matériels

Cette prestation est obligatoire et s'appliquera à l'ensemble des matériels, pièces, main d'œuvre et déplacements. Elle prendra effet dès le jour de l'installation. Le candidat fera connaître clairement et précisément les services et le champ des prestations inclus dans le cadre de la garantie.

Article V : Contenu et forme des prix

Le marché est traité à prix unitaires. Les prix unitaires de l'offre seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

Les prix proposés dans l'offre sont des prix fermes pour la première période de douze mois d'exécution de la consultation. Ils ne pourront être modifiés qu'en cas d'augmentation ou de diminution des taxes de l'état ou des aides à la consommation de l'U.E.

Le calcul de l'offre sera détaillé sur le modèle de l'offre.

En cas de discordance, les prix unitaire hors taxes seront réputés justes.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison et à l'installation. Aucune des prestations annexes ci-dessus ne sera identifiée sur la facture.

Les prix proposés sont actualisables à la date anniversaire de la passation du marché en cas de reconduction. Chaque candidat répondant à la consultation devra proposer des modalités de révision des prix. Celles-ci seront appréciées au titre du critère prix.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Lycée Schuman
51 avenue du 8 mai 45 - 76610 LE HAVRE – Tél : 02 35 13 49 00 – Fax : 02 35 47 06 40

Article VI : Modalités d'exécution

Les commandes seront passées au moyen de bons de commande délivré par l'établissement au fur et à mesure des besoins. Aucun minimum de commande, soit en prix, soit en volume, ne pourra être imposé.
Le délai de livraison commence à courir à partir de la réception du bon de commande.
Les vérifications quantitatives et qualitatives seront effectuées sur le lieu de livraison par un représentant de l'établissement.
Si la fourniture ne correspond pas aux spécifications du marché ou à la commande, elle est refusée et doit être remplacée par le titulaire du marché, sur demande verbale ou écrite du gestionnaire du lycée Schuman.
Si le résultat des vérifications est satisfaisant, l'admission est matérialisée par le visa et cachet du représentant de l'établissement sur le bon de livraison sous réserve de vices cachés.

Article VII : Mode de règlement

Les factures seront établies en un original et deux copies, portant outre les mentions légales les indications suivantes :

- Nom et adresse du fournisseur
- Date et numéro du bon de commande
- Date et numéro du bon de livraison
- Coordonnées bancaires

Il ne sera versé aucune avance, ni aucun acompte au titre du présent marché.
Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture et après service fait (bon de livraison signé, installation et formation effectuées…).

Article VIII : Exécution par défaut

En cas de non-exécution des prestations, le pouvoir adjudicateur pourra faire appel au candidat suivant dans le classement établi par la commission d'appel d'offres. Le supplément de facturation qui pourra en résulter sera à la charge du titulaire défaillant.
En cas de rupture de stock d'un article, le fournisseur doit aviser immédiatement l'établissement et proposer un article de remplacement de qualité similaire ou supérieure. Celui-ci sera facturé au prix prévu pour l'article initialement commandé.

Article VIII : Règlement des litiges

Les parties se tiennent mutuellement informées des éventuelles difficultés qui pourraient naître de l'exécution du présent marché et s'efforcent de trouver des solutions amiables.
Une fois tous les voies amiables épuisées, le règlement de tous litiges portant sur l'interprétation et/ou l'exécution du présent marché relève de la compétence du tribunal administratif de Rouen.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Lycée Schuman
51 avenue du 8 mai 45 - 76610 LE HAVRE – Tél : 02 35 13 49 00 – Fax : 02 35 47 06 40